



RETOURNER LES SOUSSIONS Á :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés
635 – 8th Avenue S.W., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3
Télécopieur : (403) 292-4475

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de
vendre à Sa Majesté la Reine du Chef
du Canada, aux conditions énoncées
ou incluses par référence dans la
présente et aux annexes ci-jointes, les
biens, services et construction
énumérés ici et sur toute feuille ci-
annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires

Ce document est par la présente
révisé; sauf indication contraire, les
modalités de l'invitation demeurent
les mêmes.

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés
635 – 8th Avenue S.W., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Sujet :

Remplacement du pont du camp confessionnel Canyon – Parc national des
Lacs-Waterton

N° de l'invitation :

5P420-14-5080/A

Date :

28 mai 2015

N° de référence de SEAG :

PW-15-00684260

N° de référence du client :

s.o.

L'invitation prend fin :

À :

14h00

Le :

03 juin 2015

Fuseau horaire :

Heure avancée des Rocheuses (HAR)

F.A.B. :

Usine :

Destination :

Autre :

Adresser toute demande de renseignements à :

Adam Krisch

N° de téléphone :

(403) 292-4560

N° de télécopieur :

(403) 292-4475

Courriel :

adam.krisch@pc.gc.ca

Destinations des biens, services et construction :

Voir aux présentes

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Raison sociale du fournisseur/ de l'entrepreneur

Adresse

Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de
l'entrepreneur

Titre

N° de téléphone

N° de télécopieur

Signature

Date

La présente modification vise à communiquer l'information issue de la visite facultative du site des travaux tenue le 25 mai 2015.

1. Question

Y a-t-il des préoccupations de nature environnementale concernant les poissons et la turbidité?

Réponse :

Oui, les spécifications relatives aux procédures environnementales comprennent des exigences environnementales contraignantes, dont certaines sont fondées sur la *Loi sur les parcs nationaux* et l'évaluation environnementale.

2. Question

Peut-on simplement percer la culée nord et la réutiliser?

Réponse :

Non, la culée d'origine a été conçue pour une structure en bois de trois travées, et sa capacité ne permet pas de soutenir la superstructure de remplacement du tablier en béton et poutres d'acier à travée unique de 24,8 mètres.

3. Question

Quel est le poids des poutres d'acier?

Réponse :

Voir le dessin 201 – Notes générales pour connaître le poids propre de tous les éléments.

4. Question

Quelle est la masse brute maximale de la partie inférieure du pont Bailey qui donne accès à la rive sud?

Réponse :

Voir la liste sous Restrictions relatives aux travaux – Section 01 14 00.

5. Question

L'entrepreneur peut-il proposer son propre modèle ou un modèle de rechange?

Réponse :

Aucune clause du contrat ne prévoit de solution de rechange ni de modèle proposé par l'entrepreneur.

6. Question

Quelles sont les exigences en matière de signalisation routière?

Réponse :

Le site des travaux est isolé des voies de transit automobile. Il revient à l'entrepreneur de signaler la fermeture de la route à l'entrée de la promenade Red Rock. Parcs Canada publiera des avis de fermeture en ligne et veillera à la signalisation des sentiers à proximité du site des travaux afin de détourner le trafic piétonnier.

7. Question

Doit-il y avoir à la fois un directeur de chantier et un agent de sécurité, ou une seule personne peut-elle assumer les deux fonctions?

Réponse :

Oui, une seule personne peut assumer les deux rôles, dans la mesure où elle est qualifiée et en mesure de le faire.

N° de l'invitation
5P420-15-5080/A

N° de la modification
02

Autorité contractante
Adam Krisch

N° de référence du client
s.o.

Titre
Remplacement du pont du camp confessionnel Canyon – Parc national des Lacs-
Waterton

8. Question

Quelle est la procédure approuvée dans le cas où l'entrepreneur se devrait d'abattre des arbres?

Réponse :

Voir les précisions sous Défrichement et essouchement – Section 31 11 00. Comme il est précisé, Parcs Canada évaluera tout abattage d'arbre sous l'angle des répercussions sur l'habitat; sinon, on cherchera des accommodements en tenant compte des contraintes du lieu.

9. Question

Comment l'entrepreneur doit-il sécuriser adéquatement les sédiments ou installer la clôture de sécurité sous la culée nord?

Réponse :

C'est là une exigence contractuelle que chaque entrepreneur devra satisfaire de façon autonome.

Toutes les autres modalités de l'invitation demeurent les mêmes.